



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA VENDÉE

Préfecture
Direction des Relations avec
les Collectivités Territoriales
et des Affaires Juridiques

Pôle Intercommunalité et
finances locales

pref-dotation@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le 14 JAN. 2020

Le Préfet de la Vendée

à

Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les
Présidents des Communautés
d'Agglomération et de Communes

prés supra

OBJET : dépôt des dossiers au titre de la campagne DETR/DSIL 2020.

RÉF. : ma circulaire du 22 octobre 2019.

Par note citée en référence, je vous communiquais un guide synthétisant les informations et les principales modalités relatives à l'attribution des subventions en 2020 au titre de la DETR et de la DSIL.

Le guide précisait ainsi, conformément au souhait de la commission des élus, que la date limite de dépôt des dossiers était fixée **au 17 janvier**.

Or, à l'heure actuelle, un peu plus de 70 dossiers seulement ont été déposés sur le site « démarches-simplifiées », sur les 200 attendus environ.

Je vous rappelle que cette date limite de dépôt a été volontairement avancée, afin de tenir compte des échéances électorales de cette année.

Les dossiers qui ne seraient pas déposés au 17 janvier pourraient ne pas être considérés comme prioritaires.

Pour mémoire, les dossiers doivent être déposés sur la plateforme « démarches-simplifiées », à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/pref85-detr-dsil-2020>

.../...

Les modalités de dépôt sont identiques à celles de l'année passée. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet des services de l'État en Vendée.

Les sous-préfets d'arrondissements et mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée

François-Claude PLAISANT

Copies pour information à :

- Madame la sous-préfète de Fontenay le Comte
- Monsieur le sous-préfet des Sables d'Olonne